

Insurrection du 19 juin 1849

Docteur
F. Pallu d'Arno
à Roanne

à Monsieur le procureur
de la République

supplément Interpellée
par M. J. J. J. J. J.

Monsieur,

à la Justice des crimes
de Roanne

et que depuis
1834 il n'a appartenu
à aucune Société
de cette Place,
pendant toute la
journée du 19 juin
il

Le soupigné F. Pallu d'Arno se
trouve en prison de Roanne pour insurrection
Vous prie de vouloir procéder à son
interrogatoire; car, il pourra prouver
que depuis qu'il ne fait plus partie de
la Société central de Châteauneuf-de-Ville; il a
complètement cessé de s'occuper de tout
ce qui a trait à l'intérêt public. Plus
qu'il n'est pas cessé son travail de service
de la commission centrale d'épicerie, si ce
n'est que pendant les journées de quinze
jours.



Le soupigné peut prouver que depuis
le commencement de l'année courante,
il faisait des démarches pour trouver
dans l'administration d'hygiène et
médicale un moyen d'existence ^{qui lui permet}
supplément à l'exercice de sa profession de
tisserand dans laquelle il a fait des années
de travail qui ont accéléré les symptômes
de la veillesse

Manuscrit n° 17

Paper

Conséquemment, le soupçonné ne pouvait
pas révenir les querelles de sollicités et
celle de perturbationes.
Veuillez agréer

[Faint, mostly illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]



[Faint handwritten notes or signatures.]

[Faint handwritten notes or signatures.]

[Faint, illegible handwriting at the top of the page]

[Faint, illegible handwriting in the middle section of the page]

[Faint, illegible handwriting in the lower section of the page]



Il signor ...
presso ...
culla ...

1833